

COMPAGNIE MERCOSUR GRECEMAR

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 6 159 757 €

**Siège social : 6 Place de la Madeleine
75008 PARIS**

813 598 232 RCS PARIS

APLITEC
Stéphane LAMBERT
4-14 RUE FERRUS
75014 PARIS

Montevideo,
Le 18 septembre 2020,

EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2020

Cette lettre vous est adressée en application de vos normes d'exercice professionnel, dans le cadre de vos contrôles relatifs à l'audit des comptes annuels de la société COMPAGNIE MERCOSUR GRECEMAR afférents à l'exercice clos le 30 avril 2020. Ces comptes ont été arrêtés par Conseil d'Administration le 10 septembre 2020 et font apparaître à cette date des capitaux propres de 5.622.158 euros, y compris une perte de -178.863 euros.

En tant que responsable de l'établissement des comptes et de la conception et de la mise en œuvre du contrôle interne afférent à leur préparation, nous vous confirmons ci-après, en toute bonne foi et au mieux de notre connaissance, les informations et affirmations qui vous ont été fournies dans le cadre de votre mission.

RISQUE DE FRAUDE ET DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

1. Des contrôles destinés à prévenir et détecter les erreurs et les fraudes ont été conçus et mis en œuvre dans l'entreprise. Nous vous avons fait part de notre appréciation sur le risque que les comptes puissent comporter des anomalies significatives résultant de fraudes.

Nous n'avons pas connaissance :

- a. de fraudes avérées ou suspectées impliquant la direction, des employés ayant un rôle clé dans le dispositif de contrôle interne ou d'autres personnes et qui seraient susceptibles d'entraîner des anomalies significatives dans les comptes ;
- b. d'allégations de fraudes susceptibles d'avoir un impact sur les comptes.

ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

2. À ce jour, nous n'avons connaissance d'aucun événement, autre que ceux déjà pris en compte, notamment au titre du Covid-19, survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date d'arrêté des comptes et du rapport de gestion, qui nécessiterait un traitement comptable ou une mention dans l'annexe des comptes et/ou dans le rapport de gestion.

3. Les événements survenus depuis la date d'arrêté des comptes et du rapport de gestion, en particulier ceux liés au Covid-19 feront l'objet d'une communication sur l'exposition de la société aux incidences de cette épidémie à l'Assemblée Générale lors de l'approbation des comptes.

HYPOTHÈSES DE LA DIRECTION UTILISÉES POUR QUE LES COMPTES REFLÈTENT BIEN TOUTES LES DÉCISIONS DE LA DIRECTION

4. Les principales hypothèses retenues pour l'établissement des estimations comptables sont raisonnables et reflètent correctement les intentions de la direction et la capacité de la société, à ce jour, à mener à bien les actions envisagées à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration.

Toutes les dépréciations nécessaires ont été constituées pour ramener les éléments d'actif à leur valeur actuelle : Nous estimons que la valeur de la carrière de granite de notre filiale ne s'est pas dépréciée depuis son acquisition.

En particulier, nous vous confirmons :

- La réduction de l'activité de la carrière de granit de notre filiale en attendant le démarrage du marché passé avec l'Égypte et l'amélioration de la situation économique et politique en Uruguay.
- L'existence d'aléas concernant le développement de nouveaux débouchés commerciaux.
- Nous n'avons connaissance d'aucun événement susceptible de remettre en cause la valeur de la société GRECEMAR SA, et nous estimons que la valeur nette comptable de cette société est au moins égale à sa valeur d'utilité.

CORRECTE APPLICATION DES LOIS ET RÈGLEMENTS

5. Nous avons appliqué, au mieux de notre connaissance, les textes légaux et réglementaires.

INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

6. Nous avons fourni dans l'annexe des comptes, au mieux de notre connaissance, l'information sur les parties liées requise par le référentiel comptable.

Nous vous avons, également, communiqué l'identité des parties liées ainsi que les relations et transactions les concernant, de manière exhaustive.

Le traitement comptable des relations et transactions avec les parties liées est conforme aux dispositions du référentiel comptable applicable.



Le Président Directeur Général

Monsieur Miguel Angel LOINAZ RAMOS